

- Animateur de séance :** M. Jean-Charles Guiguen
Secrétaire de séance : M. Philippe Brandy
- Membres présents :** MM. Philippe Andrieux, Georges Bermejo, Patrick Bourabier, Manuel Pinaud, Jean-Jacques Raboisson, Bruno Renon
- Membres excusés :** MME Véronique Autexier
M. Alain Vedrenne
- Membre absent et non excusé :** Néant.
- Invités :** MM. Richard Corbiat et Philippe Paulhac, membres de la Commission Départementale d'Arbitrage

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District).

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Agenda et informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Tirages des coupes départementales et CR7
- 2 : Homologation de la décision de la commission : Discipline
- 3 : Proposition de modifications au calendrier général des compétitions SENIORS et CR7

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

4° Questions et informations diverses

1- INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse Véronique Autexier et Bruno Renon qui lui ont fait part de leurs absences.

Formalité : Le PV N° 16 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 13/11/2024 est approuvé, sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Néant.

2- SUJET(S) « POUR DECISION »

1– Tirages des Coupes départementales et CR7 :

COUPE DE LA CHARENTE – CREDIT AGRICOLE – TROPHÉE MAURICE BRACHET

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 1 vainqueur du 1^{er} tour et **31 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,
1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,
1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation du 2^{ème} Tour :

16 rencontres avec 32 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et effectue un tirage au sort parmi les équipes qualifiées pour le 2^{ème} Tour.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 24 novembre 2024 à 15h00** ou **le samedi 23 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage :

- BRIE AS (D1) – BEL AIR AS (D2)
- LA ROCHE RIVIERES FC 2 (D2) – GSFP GOND PONTOUVRE (D2)
- CHAMPNIERS ES 2 (D2) – RUFFEC STADE 2 (D2)
- LESSAC US (D1) – USA MONTBRON (D2) : **Match à fixer à une date ultérieure**
- CHASSENEUIL US (D2) – CHARENTE LIMOUSINE FC 2 (D1)
- MORNAC ES (D2) – ST YRIEIX AS 2 (D2)
- VERDILLE USA (D2) – AIGRE AS (D2)
- RUELLE OFC (D1) – CONFOLENS FC (D1) : **Match à fixer à une date ultérieure**
- ST HILAIRE FC (D2) – ANG LEROY CS 2 (D1)
- LA COURONNE CO (D1) – ROULLET FC (D2)
- LINARS ES 2 (D2) – JARNAC SPORTS 2 (D2)
- PUYMOYEN AS 2 (D2) – ST BRICE AL (D2)
- ST MICHEL CS (D1) – COGNAC FOOT UA 2 (D2)
- MERPINS AS (D2) – ALLIANCE FOOT 3B 2 (D1)
- GRANDE CHAMPAGNE JS (D1) – SOYAUX AS (D1)
- NERSAC FC (D2) – ST SEVERIN PAULLAUD (D2) : **Match à fixer à une date ultérieure**

COUPE DU DISTRICT – CREDIT AGRICOLE – TROPHEE JACKY DEBRIS

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 28 vainqueurs du 1^{er} tour et **4 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,
1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,
1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation du 2^{ème} Tour :

16 rencontres avec 32 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et effectue un tirage au sort parmi les équipes qualifiées pour le 2^{ème} Tour.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 24 novembre 2024 à 15h00** ou **le samedi 23 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage :

- ABZAC US (D3) – BANDIAT FOOT (D3)
- MANSLE CR (D3) – AGRIS SC (D3)
- ANAIS US (D3) – VILLEFAGNAN EFC (D4)
- ELAN CHARENTAIS ES (D4) - ST MAURICE MANOT ANSAC (D4)
- ST FRAIGNE FC (D3) – EXIDEUIL JS (D4)
- NANTEUIL VERTEUIL ENT (D4) – FONTAFIE FC (D3)
- TAIZE AIZIE LES ADJOTS (D4) – MONTIGNAC ES (D3)
- ST CLAUD SC (D4) – ETAGNAC US (D4)
- VOEUIL AS (D3) – SUD CHARENTE FC (D3)
- NERCILLAC REPARSAC E (D3) – ISLE ESPAGNAC FCC (D3)
- AUBETERRE FC (D3) – VILLEBOIS HAUTE BOEME (D4)
- ES ARS (D4) – ASCMA (D4)
- BERNEUIL SALLES ENT (D4) – AS CLAIX (D3)
- CROUIN FC (D3) – MOSNAC AS (D4)
- COURBILLAC OFC (D4) – ST MARTIN US (D3)
- GENTE LA (D3) – CHATEAUNEUF US (D3)

**COUPE DES RESERVES - CREDIT AGRICOLE – TROPHEE PIERRE
LABONNE**

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 31 vainqueurs du 1^{er} tour et 1 exempt (A) donnant 16 vainqueurs,

1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,

1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,

1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,

Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation du 2^{ème} Tour :

16 rencontres avec 32 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et effectue un tirage au sort parmi les équipes qualifiées pour le 2^{ème} Tour.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 24 novembre 2024 à 15h00** ou **le samedi 23 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage :

- ST BRICE AL 2 (D3) – ST MICHEL CS 2 (D3)
- JARNAC SPORTS 3 (D3) – BERNEUIL SALLES ENT 2 (D4)
- MOUTHIER SC 2 (D3) – BASSEAU ANG JS 2 (D3)
- ISLE ESPAGNAC FCC 2 (D4) – GRANDE CHAMPAGNE JS 2 (D4)
- SUD CHARENTE FC 2 (D4) - LINARS ES 3 (D4)
- BANDIAT FOOT 2 (D4) – VOEUIL AS 2 (D4)
- ALLIANCE FOOT 3B 3 (D4) – PUYMOYEN AS 3 (D4)
- SOYAUX AS 2 (D4) - ST HILAIRE FC 2 (D4)
- CHABANAIS FC 2 (D4) – BRIE AS 2 (D3)
- AIGRE AS 2 (D4) – CHAMPNIERS ES 3 (D4)
- GOND PONTouvre GSFP 2 (D3) – RUEILLE OFC 3 (D3)
- CHARENTE LIMOUSINE FC 3 (D4) – VINDELLE ASFC 2 (D3)
- BEL AIR ANG 2 (D4) - CHASSENEUIL US 2 (D3)
- CONFOLENS FC 3 (D4) – VERDILLE USA 2 (D3)

MONTIGNAC ES 2 (D4) – MONTBRON USA 2 (D3)
FONTAFIE FC 2 (D4) – LESSAC US 2 (D4)

COUPE CR7

2^{ème} Tour : 16 rencontres avec 12 vainqueurs du 1^{er} tour et **20 exempts (A)** donnant 16 vainqueurs,
1/8 de Finale : 8 rencontres avec 16 vainqueurs du 2^{ème} tour donnant 8 vainqueurs,
1/4 de Finale : 4 rencontres avec 8 vainqueurs des 1/8 de finale donnant 4 vainqueurs,
1/2 de Finale : 2 rencontres avec 4 vainqueurs des 1/4 de finale donnant 2 vainqueurs,
Finale : 1 rencontre avec 2 vainqueurs des 1/2 de finale donnant 1 vainqueur.

Organisation du 2^{ème} Tour :

16 rencontres avec 32 équipes

La Commission procède à la constitution de groupes géographiques et effectue un tirage au sort parmi les équipes qualifiées pour le 2^{ème} Tour.

Match à jouer sur le terrain du club premier nommé **le dimanche 24 novembre 2024 à 15h00 ou le samedi 23 novembre 2024 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé.

En cas de match nul à la fin du temps règlementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres seront désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (C.D.A.).

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué.

REGLEMENT FINANCIER

Se référer au règlement de la Coupe.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel.

A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRES IMPORTANT - FEUILLES DE MATCHES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail au District dès le soir de la rencontre à

district@foot16.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.
Les clubs peuvent faire figurer 10 joueurs maximum sur la feuille de match**

Le tirage :

- HAUTE CHARENTE FC 4 – BALZAC US 2
- VINDELLE ASFC 3 – FEUILLADE LSC 2
- VERDILLE USA 4 – FONTAFIE FC 3 : **le dimanche à 15h00**
- ETAGNAC US 2 – ENT FOOT 16 2
- LA ROCHE RIVIERES FC 4 – ST MARTIN US 3
- ST MAURICE MANOT ANSAC 2 - ST CLAUD SC 2
- GENAC GOURVILLE FC 2 – CHASSENEUIL US 4
- FONTENILLE FC 2 – BANDIAT FOOT 4
- CONDEON REIGNAC – LA COURONNE CO 3
- ANG LEROY CS 4 – PUYMOYEN AS 4 : **le samedi à 20h00**
- CHATEAUNEUF US 3 – ARS ES 2
- VILLEBOIS HAUTE BOEME AS 2 – ISLE ESPAGNAC FCC 3
- GUIMPS AL – NERSAC FC 3
- ST SEVERIN PALLUAUD 3 – MERPINS AS 2
- BELLEVIGNE A – LINARS ES 4
- MOUTHIERS SC 3 – SUD CHARENTE FC 3 : **le dimanche à 15h00**

Décision 1 : La Commission valide les tirages

2- Homologation d'une décision de la Commission : Discipline

Match N°28853451 : FC ST HILAIRE – AS ANGOULEME BEL AIR du 20 octobre 2024 à 15h00

La commission de Discipline donne match gagné à l'équipe de l'AS BEL AIR sur le score de trois buts pour et zéro but contre et match perdu par pénalité à l'équipe du FC ST HILAIRE sur le score de zéro but pour et trois buts contre.

La commission inflige un point de pénalité à l'équipe de FC ST HILAIRE et transmet le dossier à la commission compétitions seniors.

La commission inflige à l'équipe D2 du club du FC ST HILAIRE deux matchs à huis clos total à domicile dont un avec sursis, avec désignation d'un délégué. Les rencontres de Coupe ne sont pas concernées par le huis clos.

Décision 2 : La Commission homologue la décision prise par la Commission Discipline et demande au secrétariat de procéder à la mise à jour des compétitions Seniors et CR7.

3- Proposition de modifications au calendrier général des compétitions SENIORS et CR7

Compte tenu des matchs en retard et du délai écourté pour l'élaboration du calendrier de la deuxième phase du championnat D4 (Niveaux et 2), la commission propose au comité de direction de procéder à la validation des changements suivants :

Rappel : le championnat D4 de la première phase doit impérativement être terminé au plus tard, le 18 janvier 2025.

Championnats SENIORS (D1, D2, D3) et CR 7

Journée de rattrapage : les 21 et 22 décembre 2024

Championnat SENIORS (D4 en 2 Phases)

Journée de rattrapage : les 21 et 22 décembre 2024

Annulation de la journée de rattrapage des 25 et 26 janvier 2025

Journée de rattrapage : les 1^{er} et 2 mars 2025

Coupes SENIORS et CR 7

Journée de rattrapage : les 21 et 22 décembre 2024

Journée de rattrapage : les 4 et 5 janvier 2025

Journée de rattrapage : les 11 et 12 janvier 2025

Décision 3 : La Commission valide ces propositions et les transmet au comité de direction pour validation

3- SUJET(S) « POUR INFORMATION »

Pour un bon usage de la FMI et éviter des problèmes récurrents de dysfonctionnement, la commission rappelle aux clubs la nécessité de vider « le cache » de l'application.

Une réinstallation de l'application après désinstallation de celle-ci est également un moyen envisageable pour remédier aux problèmes et mettre à jour la version actualisée de l'application.

4- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE (S)

Néant

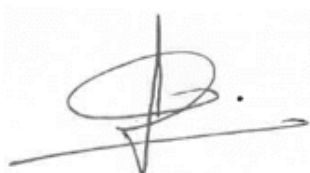
RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 15/11/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°16 du 13/11/2024	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Tirages des Coupes départementales et CR7	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Homologation des décisions de la Commission : Discipline	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
3	Proposition de modifications au calendrier général des compétitions SENIORS et CR7	Validée	Jean-Charles Guiguen	En attente de validation par le Comité de Direction

La prochaine réunion est fixée au mercredi 27 novembre 2024 à 17h15,
sauf avis contraire de l'animateur de la Commission.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h30.

L'animateur,
Jean-Charles Guiguen



Le Secrétaire
Philippe Brandy

